

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à huis clos le 18 mars 2020 à 19h30 à la salle du conseil située au 140-A, route de l'Église, Saint-Joseph de Kamouraska

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,
Messieurs LES CONSEILLERS,
Michel Viens,
Yves Lapointe,
Renaud Ouellet
Francis Boucher
Charles Montamat
Et Raymond Frève.

Tous les membres présents du conseil forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h40 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

25-03-2020

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

Signé Nancy St-Pierre, mairesse

26-03-2020

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU QUE le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié la COVID-19 de pandémie;

ATTENDU QUE la COVID-19 se transmet notamment par le contact étroit avec une personne infectée ou lors du contact des mains avec des surfaces infectées;

ATTENDU QUE l'employeur souhaite prévenir la propagation de ce virus au sein de son organisation;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska entérine la fermeture du bureau municipal au public, effective depuis le 17 mars 2020. Le bureau municipal sera donc fermé pour une durée indéterminée. Le conseil municipal ou la directrice générale pourront décréter la réouverture du bureau lorsque les autorités fédérales et provinciales auront levé les mesures actuellement en place pour prévenir la propagation de la COVID-19.

Signé Nancy St-Pierre, mairesse

27-03-2020

**DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION VISANT À ANNONCER
L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 255-2020 SUR LES TAUX
DE TAXATION 2020**

M. Francis Boucher donne avis qu'il y aura, à une prochaine séance, l'adoption du règlement 255-2020 sur les taux de taxation 2020.

Un projet de règlement est déposé. Celui-ci prévoit des modifications par rapport au règlement 253-2019. L'article concernant le taux d'intérêt y est notamment abrogé et les dates d'échéance précisées.

Signé Nancy St-Pierre, mairesse

28-03-2020

**ADOPTION D'UN NOUVEAU TAUX D'INTÉRÊTS POUR
TAXES IMPAYÉES**

CONSIDÉRANT QUE les mesures prises par les autorités fédérales et provinciales pour prévenir la propagation de la COVID-19 ont des impacts majeurs sur l'économie et sur l'emploi partout au pays;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite offrir un répit à ses citoyennes et citoyens ainsi qu'aux entreprises de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du Code municipal permet aux municipalités de décréter un taux d'intérêt différent et que la suggestion de l'Union des municipalités du Québec, dans le contexte actuel est d'abaisser à 0 % le taux d'intérêt exigé pour les taxes impayées, autant pour les propriétés

résidentielles que commerciales en vertu de cet article;

Il est proposé par m. Michel Viens et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska d'abaisser à 0 % le taux d'intérêt exigé pour les taxes impayées, autant pour les propriétés résidentielles que commerciales du 1^{er} avril au 30 juin 2020;

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

29-03-2020

ADOPTION D'UNE DIRECTIVE TEMPORAIRE DE MESURES EN CAS D'ÉPIDÉMIE

ATTENDU QUE tout employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

ATTENDU QUE tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié la COVID-19 de pandémie;

ATTENDU QUE la COVID-19 se transmet notamment par le contact étroit avec une personne infectée ou lors du contact des mains avec des surfaces infectées;

ATTENDU QUE l'employeur souhaite prévenir la propagation de ce virus au sein de son organisation;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte la présente Directive temporaire de mesures en cas d'épidémie.

Une copie de la cette Directive est déposée au conseil.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

30-03-2020

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 20h35.

Signé Nancy St-Pierre, mairesse

Nancy St-Pierre, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale